## ENNQUÊTE ADMINISTRATIVE. Établissement

CHAUDIÈRE ET MACHINE A VAPEUR, RUE DES TIMPLIERS.

## DEMANDE DE M. VUILLAMY, IARCHAND DE FOURNEAUX.

LE MAIRE DE LA VILLE DE DOLE,

Informe les habitants que les pièces relatives à la mande de M. VUILLAMY, en autorisation d'établir une chaudière et une machine à vapeur dans sa priété située rue des Templiers, à Dole, sont déposées au Secrétariat de la Mairie, où elles seront doées, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, en communication à tous ceux qui auront des observors à présenter.

Ces observations seront consignées au registre d'engte, ouvert à cet effet au Secrétariat de la Mairie, à partir du 2 janvier courant, de neuf heures à midi, de deux à quatre heures du soir.

Dole, le 1er janvier 1862.

LE MRE DE DOLE,

POUX.